

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 2 mai 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 4 avril 2016 et extraordinaire du 18 avril 2016.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2016-05-A, 2016-05-B, 2016-05-C, 2016-05-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2016-04.
5. Nomination au poste de préposé à la paie au sein du Service des finances.
6. Nomination d'un lieutenant au sein du Service de sécurité incendie.
7. Nomination de maires suppléants pour la période du 20 mai au 19 novembre 2016.
8. Nomination de membres au sein du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.
9. Appui à la journée internationale contre l'homophobie - 17 mai 2016.
10. Programme d'accompagnement au camp de jour - Dépôt d'un mémoire à l'Union des municipalités du Québec.
11. Création du comité de revitalisation du " Vieux Village ".
12. Don à l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu.
13. Projet Boîte-O-Sports - Protocole d'entente à intervenir avec la Maison des Jeunes des 4 fenêtres et l'organisme " Pour une Vallée en forme ".
14. Rapport annuel de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques pour l'an 5.
15. Entente relative au versement d'une subvention au Club de gymnastique artistique Arabesque inc.

16. Prolongation de l'option d'achat relative au lot 3 365 525 au cadastre du Québec.
17. Grille des critères d'évaluation et de pondération des offres pour des services professionnels d'arpenteurs-géomètres.
18. Cession pour fins de parc relative au 231, rue Saint-Jacques.
19. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 avril 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-27, 2016-28, 2016-29, 2016-30, 2016-33, 2016-34, 2016-35, 2016-36, 2016-37, 2016-38, 2016-22, 2016-24, 2015-92 et 2016-17.
21. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-31.
22. Demande de dérogation mineure numéro 2016-03 concernant le 77, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
23. Second projet de résolution d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Reconversion d'une résidence unifamiliale isolée en résidence privée pour aînés - 615, chemin de la Montagne.
24. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant, Place Bruyère et rue Villeneuve.
25. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'éclairage de rue, d'aménagements paysagers et des travaux connexes sur le boulevard Honorius-Charbonneau et la rue du Centre-Civique.
26. Adoption du règlement numéro 881-7, intitulé: " Règlement modifiant le règlement pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".
27. Adoption du règlement numéro 1127-1, intitulé: " Règlement modifiant le règlement numéro 1127 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 ".
28. Adoption du règlement numéro 1226, intitulé: " Règlement concernant la division de la ville de Mont-Saint-Hilaire en six districts électoraux ".
29. Mandat relatif au contrôle qualitatif des matériaux - Travaux exécutés sur le chemin de la Montagne.
30. Services professionnels en architecture du paysage - Travaux rue de Montplaisant et place Bruyère.
31. Services professionnels en architecture du paysage - Travaux boulevard Honorius-Charbonneau et rue du Centre-Civique.
32. Octroi de contrat pour la location de téléavertisseurs alphanumériques - Service de sécurité incendie.
33. Octroi du contrat ING 2016-06 - Démolition de bâtiments et des installations existantes au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
34. Questions de l'assistance.

35. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2016 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016 de la Régie intermunicipale de L'Eau de la Vallée du Richelieu.
- c) États financiers 2015 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- d) États financiers 2015 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- e) États financiers 2015 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
- f) États financiers 2015 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
- g) États financiers 2015 du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu.

2016-164

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 2 mai 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

...Avant de procéder à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, monsieur le maire Yves Corriveau souligne la présence des personnes suivantes afin de marquer le 50^e anniversaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

- Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la région de Montréal.
- Monsieur Matthew Dubé, député de Beloeil-Chambly.
- Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas.
- Monsieur Jean-Guy Senécal, premier maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Monsieur Corriveau prononce un discours reprenant plusieurs éléments de l'histoire de la Ville durant les cinquante dernières années.

...Allocution de monsieur Matthew Dubé, député de Beloeil-Chambly.

Monsieur Dubé est invité à signer le livre d'or de la Ville.

...Allocution de monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas.

Monsieur Jolin-Barrette est invité à signer le livre d'or de la Ville.

...Allocution de monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la région de Montréal.

Monsieur Coiteux est invité à signer le livre d'or de la Ville.

...Dévoilement d'une plaque renommant la salle « des comités », salle « Jean-Guy Senécal ».

...Allocution de monsieur Jean-Guy Senécal, premier maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Monsieur Senécal est invité à signer le livre d'or de la Ville. Sa famille est également invitée à signer ledit livre.

Les citoyens présents sont invités à signer le livre d'or de la Ville.

Reprise de l'étude des points de l'ordre du jour.

2016-165

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 ET EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 avril 2016 et extraordinaire du 18 avril 2016 soient et sont approuvés par ce conseil.

2016-166

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2016-05-A, 2016-05-B, 2016-05-C, 2016-05-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-05-A, au montant de 1 214 962,68 \$, numéro 2016-05-B, au montant de 1 918,48 \$, numéro 2016-05-C, au montant de 330 510,72 \$, numéro 2016-05-D, au montant de 85 383,80 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-05, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 27 avril 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 31 mars 2016 au 27 avril 2016.

2016-167

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2016-04

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas
APPUYÉE PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2016-04 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 26 avril 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-168

NOMINATION - PRÉPOSÉ À LA PAIE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de préposé à la paie, à temps complet, au Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Plante, préposée aux comptes à payer occupe ce poste de façon intérimaire depuis septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7.05 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, madame Chantal Plante se qualifie pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Chantal Plante au poste de préposé à la paie, à temps complet, au Service des finances, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 11), et ce, à compter du 3 mai 2016.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 26 avril 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 27 avril 2016.

2016-169

NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE pour combler un poste de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a procédé à un processus de promotion, conformément à l'article 9.02 de la convention collective intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉE PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Patrick Mercier, lieutenant au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, suivant les conditions prévues à la convention collective des pompiers (temps partiel), et ce, à compter du 3 mai 2016.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 19 avril 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 27 avril 2016.

2016-170

NOMINATION DE MAIRES SUPPLÉANTS POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI AU 19 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert soit et est nommé maire suppléant pour les périodes du 20 mai au 14 juillet 2016 et du 1er au 19 août 2016.

Que madame la conseillère Magalie Joncas soit et est nommée mairesse suppléante pour les périodes du 15 au 31 juillet 2016 et du 20 août au 19 novembre 2016.

2016-171

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF RELATIF À L'ÉVALUATION DES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET À L'INTÉGRATION DU PMAD À MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de madame Brigitte Caron, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire (CC-PMAD), ce siège est vacant depuis le 30 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Rainville a annoncé sa démission à titre de représentant de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire (ACMSH) au sein du CC-PMAD, mais qu'il a manifesté son intérêt à l'effet de continuer de siéger à titre de membre citoyen au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite nommer monsieur Claude Rainville à titre de membre citoyen du CC-PMAD afin de pourvoir au poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire recommande de nommer madame Isabelle Thibeault afin de combler le siège de représentant de l'ACMSH au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme, au sein du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire (CC-PMAD), monsieur Claude Rainville à titre de membre citoyen et madame Isabelle Thibeault à titre de membre représentant de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 3 mai 2016 pour un mandat de 2 ans.

2016-172

APPUI À LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE - 17 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de l'organisme Jeunes Adultes Gai-e-s (JAG) concernant la proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie le 17 mai 2016 et la levée du drapeau arc-en-ciel le 10 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉE PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le conseil proclame le 17 mai " Journée internationale contre l'homophobie ".

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à hisser le drapeau arc-en-ciel, symbole international des communautés gaies et lesbiennes, du 10 au 17 mai 2016.

2016-173

MÉMOIRE CONCERNANT LES ENJEUX ENTOURANT LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur le maire Yves Corriveau à déposer auprès de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), conjointement avec la Ville de Beloeil, un mémoire concernant les enjeux entourant le programme d'accompagnement au camp de jour qui permet aux jeunes résidents âgés entre 6 à 12 ans, ayant un handicap ou une incapacité d'être intégrés aux programmes de camp de jour offert par la Ville.

Que ce mémoire, rédigé par des représentants du Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Beloeil, soit déposé lors des assises 2016 de l'UMQ qui se tiendront les 12 et 13 mai 2016 à Québec sous le thème Gouvernement 3.0.

Que le projet dudit mémoire soit joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-174

CRÉATION DU COMITÉ DE REVITALISATION DU " VIEUX VILLAGE " DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QU'une demande de citoyens a été déposée afin de former un comité officiel qui aurait comme mandat de faire des recommandations à la Ville dans le cadre de la revitalisation du vieux village délimité par le quadrilatère formé par les rues Desautels, Provencher, Messier et chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations auraient comme objectif de dynamiser le quartier tout en améliorant la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est opportun de former un tel comité et de le nommer " Comité de revitalisation du " Vieux Village " de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que soit créé le " Comité de revitalisation du " Vieux Village " de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Que ledit comité soit constitué des personnes suivantes: soit mesdames Colette Comeau et Line Lavallée, ainsi que monsieur Jean-Charles Richer, pour un mandat de deux ans, mesdames Jocelyne Leduc et Geneviève Michaud, ainsi que monsieur Raymond Tétreault, pour un mandat d'un an, et ce, à compter du 3 mai 2016.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ou son représentant, agisse également à titre de secrétaire dudit comité, et que monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller, soit également nommé.

2016-175

DON À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU D'UN TRICYCLE ADAPTÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-198 par laquelle le conseil approuvait le protocole d'entente entre l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu et la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant le don d'un tricycle tandem à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le relief de la ville fait en sorte que la manipulation du tricycle est difficile et qu'il est très peu utilisé;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de remettre cet équipement à l'organisme afin d'en faire bénéficier sa clientèle à des endroits mieux adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve que la Ville de Mont-Saint-Hilaire fasse don du tricycle adapté tandem à l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu, et ce, en conformité à l'article 91, paragraphe 1 de la Loi sur les compétences municipales.

2016-176

PROTOCOLE D'ENTENTE BOÎTE-O-SPORTS À INTERVENIR AVEC LA MAISON DES JEUNES DES 4 FENÊTRES ET L'ORGANISME " POUR UNE VALLÉE EN FORME "

CONSIDÉRANT le projet Boîte-O-Sports visant à encourager la pratique régulière d'activités sportives et récréatives de façon spontanée chez les jeunes ainsi que les aînés et les familles de la Vallée des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet un accès gratuit à de l'équipement sportif dans différents parcs et secteurs de la Vallée des Patriotes et que tous les citoyens de la Vallée pourront avoir accès au matériel disponible dans les Boîtes-O-Sports;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet atteignant les objectifs du comité sur la santé et les saines habitudes de vie et du comité de suivi de la politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes des 4 fenêtres et l'organisme " Pour une Vallée en forme " s'engagent à être partenaires de ce projet;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et les partenaires mentionnés ci-dessus pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, intitulé " Protocole d'entente Boîte-O-Sports " à intervenir entre la Maison des Jeunes des 4 fenêtres, l'organisme " Pour une Vallée en forme " et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, lequel protocole est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 11 avril 2016.

Que madame Marie-Claude Duguay, chef de division activités sportives et récréatives, soit et est autorisée à signer ledit protocole.

2016-177

RAPPORT ANNUEL DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES POUR L'AN 5

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule qu'une municipalité ayant adopté le schéma de couverture de risques doit soumettre au ministère de la Sécurité publique du Québec un rapport annuel sur l'état d'avancement de son plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le rapport d'activité relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour l'année 5 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-178

ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ARABESQUE INC.

CONSIDÉRANT QU'un bail est intervenu entre la Ville de Beloeil et le Club de gymnastique artistique Arabesque inc. pour la location de locaux dans l'immeuble appartenant à la Ville de Beloeil, situé au 240, rue Hertel, à Beloeil;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil et Otterburn Park ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste consentent à verser une subvention au Club de gymnastique artistique Arabesque inc. correspondant à une portion du coût de la location des locaux dudit immeuble répondant aux besoins de cet organisme régional;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de signer une entente à intervenir entre les villes et municipalités précitées et le Club de gymnastique artistique Arabesque inc. pour une période de cinq (5) ans, entente ayant pour objet d'établir le montant de la subvention que verseront chacune des villes et municipalités au club de gymnastique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'entente relative au versement d'une subvention au Club de gymnastique artistique Arabesque inc. à intervenir entre ce club et les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil et Otterburn Park ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste, pour une période de cinq (5) ans, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, laquelle entente est jointe en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente ou tout document ou acte donnant effet à la présente.

2016-179

SECONDE PROLONGATION DE L'OPTION D'ACHAT DU LOT 3 365 525 - PROPRIÉTÉ DE GROUPE FONCIER BROSSARD INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-327 adoptée par le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de sa séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013 par laquelle le conseil autorisait la signature d'une option d'achat par la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant le lot 3 365 525 au cadastre du Québec, propriété de Groupe Foncier Brossard inc., et ce, pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-354 adoptée par le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de sa séance ordinaire du 2 novembre 2015 par laquelle le conseil autorisait la signature d'une prolongation de l'option d'achat par la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant ledit lot jusqu'au 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire prolonger à nouveau cette option d'achat jusqu'au 30 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la signature d'une seconde prolongation de l'option d'achat par la Ville de Mont-Saint-Hilaire, concernant le lot 3 365 525 au cadastre du Québec, propriété de Groupe Foncier Brossard inc., laquelle prolongation d'option d'achat valide jusqu'au 30 septembre 2016 est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite seconde prolongation d'option d'achat.

2016-180

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille de critères d'évaluation et de pondération des offres pour services professionnels d'arpenteurs-géomètres, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-181

CESSION POUR FINS DE PARC - 231, RUE SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement a été déposée en date du 14 mars 2016 afin de subdiviser le lot 3 955 234 au cadastre du Québec, où est située la propriété sise au 231, rue Saint-Jacques, à Mont-Saint-Hilaire, en deux lots distincts, soit le lot 5 854 187 au cadastre du Québec, portion sur laquelle est située ladite propriété, et le lot 5 854 186 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale implique une cession aux fins de parc équivalente à 10 % de la superficie de terrain du nouveau lot créé, soit le lot 5 854 186 au cadastre du Québec, d'une superficie de 979,8 m², ou une compensation monétaire équivalente à 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé en vertu de l'article 1.4.6 du règlement de lotissement numéro 843;

CONSIDÉRANT QUE l'option de la compensation monétaire s'avère le meilleur choix compte tenu qu'un parc est déjà prévu dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée avec l'acheteur du nouveau lot créé 5 854 186 au cadastre du Québec afin que la cession aux fins de parc soit reportée lors de l'approbation de la subdivision qui sera obligatoire afin de créer les lots nécessaires à la réalisation du projet de construction de résidences contiguës;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 20 janvier 2016, portant le numéro de minute 45463, dans le cadre du projet de subdivision du lot 3 955 234 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un nouveau lot portant le numéro 5 854 186 au cadastre du Québec, permettant la construction de nouvelles résidences unifamiliales contiguës, et accepte de reporter la cession aux fins de parc lors de la resubdivision requise pour permettre la réalisation du projet desdites résidences.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2016-182

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 avril 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2016-183

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-27, 2016-28, 2016-29, 2016-30, 2016-33, 2016-34, 2016-35, 2016-36, 2016-37, 2016-38, 2016-22, 2016-24, 2015-92 ET 2016-17

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 19 avril 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-27 : 204, rue des Voyageurs
Plans et recommandation 2016-51-R (annexe A)
- PIIA 2016-28 : 77, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-52-R (annexe B)
Recommandation approuvée sans la condition d'abaisser la hauteur de l'enseigne sur poteau de un mètre
- PIIA 2016-29 : 208, rue de la Coulée
Plans et recommandation 2016-53-R (annexe C)
- PIIA 2016-30 : 457, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-54-R (annexe D)
- PIIA 2016-33 : 1275, chemin Rouillard
Plans et recommandation 2016-57-R (annexe E)
- PIIA 2016-34 : 606, rue Magloire-Laflamme
Plans et recommandation 2016-58-R (annexe F)
- PIIA 2016-35 : 1376, chemin Ozias-Leduc
Plans et recommandation 2016-59-R (annexe G)
- PIIA 2016-36 : 1344, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-60-R (annexe H)

- PIIA 2016-37 : 390, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2016-61-R (annexe I)
- PIIA 2016-38 : 408 et 410, rue du Golf
Plans et recommandation 2016-62-R (annexe J)
- Révision PIIA 2016-22 : 749, rue des Passerins
Plans et recommandation 2016-63-R (annexe K)
- Révision PIIA 2016-24 : 77, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-64-R (annexe L)
- Révision PIIA 2015-92 : 238-242, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2016-65-R (annexe M)
- Révision PIIA 2016-17 : 569, rue Iberville
Plans et recommandation 2016-69-R (annexe N)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " N " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2016-184

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-31 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 19 avril 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2016-31 : 115, rue Auclair
Plans et recommandation 2016-55-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la recommandation et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure numéro 2016-03 concernant le 77, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier :

Aucune intervention.

2016-185

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-03 CONCERNANT LE 77, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2016-03 présentée par les propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 77, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une construction souterraine non apparente à une distance de 1,90 mètre de l'emprise de la rue De Rouville, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une marge de 4,00 mètres, permettant ainsi une dérogation de 2,10 mètres, et ce, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

La propriété visée, qui est reconstruite suite à un incendie, bénéficiait de droit acquis pour une construction souterraine non apparente, à une distance de 2,50 mètres de l'emprise de rue.

Cette demande a également pour but d'autoriser une enseigne sur poteau à 1,50 mètre de l'emprise du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une distance de 3,00 mètres de l'emprise de la voie publique, permettant ainsi une dérogation de 1,50 mètre, et ce, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2016-186

SECOND PROJET DE RÉOLUTION D'APPROBATION D'UN PPCMOI POUR LA RECONVERSION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE EN RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS - 615, CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande en date du 10 mars 2016 afin d'autoriser la reconversion de la résidence unifamiliale isolée sise au 615, chemin de la Montagne, en résidence privée pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujetti au règlement numéro 1088, intitulé: " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ", et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le biais de sa recommandation numéro 2016-36-R adoptée lors de la réunion ordinaire tenue le 22 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement cadre ci-dessus mentionné, tel que stipulé à la recommandation numéro 2016-36-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-143 par laquelle le conseil adoptait le premier projet d'approbation de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet a fait l'objet, le 25 avril 2016, de l'assemblée publique d'information et de consultation requise par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation permettant la reconversion de la résidence unifamiliale isolée, située au 615, chemin de la Montagne, dans la zone A-16, en résidence privée pour aînés de 8 chambres, ainsi que l'aménagement d'aires communes et d'un logement nécessitant un agrandissement au-dessus du garage double existant, le tout selon les plans préparés par M. Federico Carbajal, architecte, en date du 8 mars 2016, joints à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante et selon les conditions prévues à la recommandation 2016-36-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-187

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE DRAINAGE ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE DE MONTPLAISANT, PLACE BRUYÈRE ET RUE VILLENEUVE

Avis de présentation est donné par le conseiller Frédéric Dionne à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant, Place Bruyère et rue Villeneuve, ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2016-188

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT SANITAIRE, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES, D'ÉCLAIRAGE DE RUE, D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LE BOULEVARD HONORIUS-CHARBONNEAU ET LA RUE DU CENTRE-CIVIQUE

Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'éclairage de rue, d'aménagements paysagers et des travaux connexes sur le boulevard Honorius-Charbonneau et la rue du Centre-Civique (du boulevard Honorius-Charbonneau jusqu'à l'extrémité de la rue en rond-point), ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2016-189

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 881-7, INTITULÉ: " RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE "

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 881-7, intitulé: " Règlement modifiant le règlement pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire " .

2016-190

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1127-1, INTITULÉ: " RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1127 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 "

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1127-1, intitulé: " Règlement modifiant le règlement numéro 1127 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 " .

2016-191

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1226, INTITULÉ: " RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX "

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 1226, intitulé: " Règlement concernant la division de la ville de Mont-Saint-Hilaire en six districts électoraux " a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication de l'avis public le 13 avril 2016 concernant le projet de règlement numéro 1226, aucune opposition à ce projet de règlement n'a été transmise conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le règlement numéro 1226, intitulé : " Règlement concernant la division de la ville de Mont-Saint-Hilaire en six districts électoraux ", soit et est adopté par ce conseil.

2016-192

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - VOIES CYCLABLES ET TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DE LA MONTAGNE – LABO S.M. INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-421 par laquelle le conseil approuvait le contrat ING 2015-22, pour l'année 2016, concernant les services professionnels en ingénierie pour le contrôle qualitatif des matériaux avec la firme Labo S.M. inc.;

CONSIDÉRANT QUE de tels services sont requis dans le cadre du contrat ING 2016-05 pour des travaux de voies cyclables et des travaux de voirie du chemin de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le budget proposé par la firme Labo S.M. inc., au montant de 37 568,08 \$, incluant les taxes, pour le contrôle de la qualité des matériaux, dans le cadre du contrat ING 2016-05 pour des travaux de voies cyclables et des travaux de voirie du chemin de la Montagne.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 14 avril 2016.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande SI 16036, soit payable à même le règlement numéro 1179-1 (poste budgétaire 58-218-11-791), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-193

SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE - TRAVAUX RUE DE MONTPLAISANT ET PLACE BRUYÈRE – ROUSSEAU LEFEBVRE INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-429 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2015 par laquelle le conseil approuvait la soumission de Rousseau Lefebvre inc. dans le cadre du contrat ING 2015-26 relatif à des services professionnels sur demande en architecture du paysage;

CONSIDÉRANT QUE de tels services sont requis dans le cadre de travaux de voirie à réaliser sur les rues de Montplaisant et place Bruyère en ce qui a trait aux ouvrages de gestion des eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts relatifs à ces services est de 28 703,51 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le budget proposé par Rousseau Lefebvre inc., au montant de 28 703,51 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels en architecture du paysage requis dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie des rues de Montplaisant et place Bruyère.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 27 avril 2016.

Qu'une partie de ladite dépense relative à la préparation des plans, soit 19 735,46 \$, incluant les taxes, décrite au bon de commande SI 16037, soit payable à même le fonds général (poste budgétaire 02-835-00-720), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la réalisation de la partie du mandat relative à la surveillance de chantier, au montant de 8 968,05 \$, incluant les taxes, soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1222.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou tout document donnant effet à la présente.

2016-194

SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE - TRAVAUX BOULEVARD HONORIUS-CHARBONNEAU ET RUE DU CENTRE-CIVIQUE – ROUSSEAU LEFEBVRE INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-429 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2015 par laquelle le conseil approuvait la soumission de Rousseau Lefebvre inc. dans le cadre du contrat ING 2015-26 relatif à des services professionnels sur demande en architecture du paysage;

CONSIDÉRANT QUE de tels services sont requis dans le cadre de travaux de réfection du boulevard Honorius-Charbonneau et de la rue du Centre-Civique en ce qui a trait aux plans et devis d'aménagement paysager, à l'intégration du concept préparé par la firme " Aedifica ", à l'analyse et à la recommandation d'un concept d'éclairage, à la surveillance de chantier et à l'approbation des dessins d'atelier;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts relatifs à ces services est de 46 490,14 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le budget proposé par Rousseau Lefebvre inc., au montant de 46 490,14 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels en architecture du paysage requis dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection du boulevard Honorius-Charbonneau et de la rue du Centre-Civique.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 27 avril 2016.

Qu'une partie de ladite dépense relative au développement du concept et à la préparation des plans et devis, soit 37 694,55 \$, incluant les taxes, décrite au bon de commande SI 16038, soit payable à même le fonds général (poste budgétaire 02-835-00-720), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la réalisation de la partie du mandat relative à la surveillance de chantier, au montant de 8 795,59 \$, incluant les taxes, soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1227.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou tout document donnant effet à la présente.

2016-195

OCTROI DE CONTRAT POUR LA LOCATION DE 41 TÉLÉAVERTISSEURS ALPHANUMÉRIQUES - TÉLÉ-PAGE COMMUNICATIONS INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, le contrat à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la compagnie Télépage communications inc. pour la fourniture de 41 téléavertisseurs pour le Service de sécurité incendie, au montant de 6,90 \$ par mois par téléavertisseur, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2021, étant le plus bas prix reçu relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 20 avril 2016.

Que ce contrat, décrit au bon de commande IN 16009, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016, au montant de 1 301,06 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-220-00-331, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-196

OCTROI DU CONTRAT ING 2016-06 - DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS EXISTANTES - 480, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER - LES SERVICES DE CONSTRUCTION DEMO SPEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la firme Les Services de construction Demo Spec inc., au montant de 106 265,64 \$, incluant les taxes, pour la démolition de bâtiments et installations existantes situés au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans le cadre du contrat ING 2016-06, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est acceptée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 20 avril 2016.

Que ladite soumission est octroyée, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1224, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de démolition de l'immeuble sis au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier situé sur le lot 1 820 071 au cadastre du Québec, des travaux de compaction dynamique du sol, des travaux de construction d'une caserne incendie sur ledit lot, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions cinq cent cinquante mille dollars (8 550 000,00 \$) nécessaire à cette fin " .

Que la trésorière, soit et est autorisée à signer les bons de commande requis relativement à ce contrat, et ce, dès l'entrée en vigueur du règlement numéro 1224.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner

Voie cyclable - chemin de la Montagne

M. Jean-Luc Halde

Augmentation de la circulation - chemin de la Montagne

Arrêt pour cyclistes - chemin de la Montagne / chemin Ozias-Leduc

Second projet de résolution d'approbation d'un PPCMOI - 615, chemin de la Montagne

2016-197

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 30.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**